

**Département du Morbihan  
Commune de BRANDIVY**

**Arrêté municipal du 30/04/2025  
Circulation alternée manuelle ou par feux  
lors de travaux de curage de fossés-NAYEL-Lanvel\_La Forêt\_Les Vieilles  
Granges\_Béveno**

**Le Maire de la Commune de BRANDIVY**

**Vu le Code de la Route**

**Vu** le code général des communes, des collectivités locales et territoriales ;

**Vu** le code général des propriétés des personnes publiques,

**Vu** le règlement général de Voirie

**Vu** le code de la Voirie Routière ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment la 8ème partie (signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, et modifiée par arrêté du 6 décembre 2011 relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

**Vu** l'état des lieux,

**VU** la demande formulée le 25/04/2025, par l'Entreprise NAYEL représenté par Monsieur LAMBERT Vincent 5 Impasse Er Men 56330 CAMORS pour des travaux de curage de fossés sur le lieux-dits « Lanvel, la Forêt, les Vieilles Granges, Béveno»

**Considérant** qu'en raison du déroulement des travaux de curage de fossés, il y a lieu de réglementer la circulation pendant la durée des travaux à partir du 12/05/2025.

## **ARRÊTE**

**Article 1** : A compter du Lundi 12/05/2025 et ce jusqu'à la fin des travaux soit au 12/06/2025, la circulation des véhicules sera réglementée en raison de travaux de curage de fossés sur Lanvel, laForêt, les Vieilles Granges, Béveno.

**Article 2** : La vitesse sera réduite à 30 kilomètres heures et le stationnement de véhicules légers et /ou poids lourds seront strictement interdits (sauf pour les véhicules de l'entreprise).

**Article 3** : La circulation sera réglementée et réduite à une voie et régulée par Feux ou alternat manuel K10 et panneaux AK17-B3-B15-KC1-AK5 et par panneaux B14 (30km/h) Une circulation alternée sera mise en place manuellement par l'entreprise. Des panneaux « chaussée rétrécie » seront utilisées en amont des travaux.

- Un basculement de circulation sera instauré sur la chaussée opposée.
- Le stationnement de véhicules légers et /ou poids lourds est strictement interdit.

L'entreprise prendra toutes dispositions pour assurer la signalisation et la pré signalisation réglementaire ainsi que la sécurité de tous les usagers de la voie. Aucune tranchée ne devra rester ouverte en fin de journée

L'entreprise NAYEL prendra toutes dispositions pour assurer la signalisation et la pré-signalisation réglementaire. Elle pourra être reconnue responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Elle devra s'assurer du maintien de la voie ainsi que la sécurité de tous les usagers.

Aucune tranchée ne devra rester ouverte en fin de journée.

**Article 4 : A la fin du chantier l'entreprise devra prendre contact avec la Mairie au 02 97 56 03 74 pour faire établir un procès-verbal de réception des travaux.**

**Article 5** : - Les frais financiers afférents à la pose et à la fourniture des panneaux de signalisation seront à la charge de l'entrepreneur.

**Article 6** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

**Article 7** : Monsieur le Maire de BRANDIVY, Monsieur le Directeur de l'entreprise mentionnée ci-dessus, Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de GRAND-CHAMP sont chargés de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- L'entreprise NAEL
- La Gendarmerie
- Les services déchets GMVA
- Les services du SDISS

Fait à BRANDIVY, le 30/04/2025

Le Maire

Guillaume GRANNEC



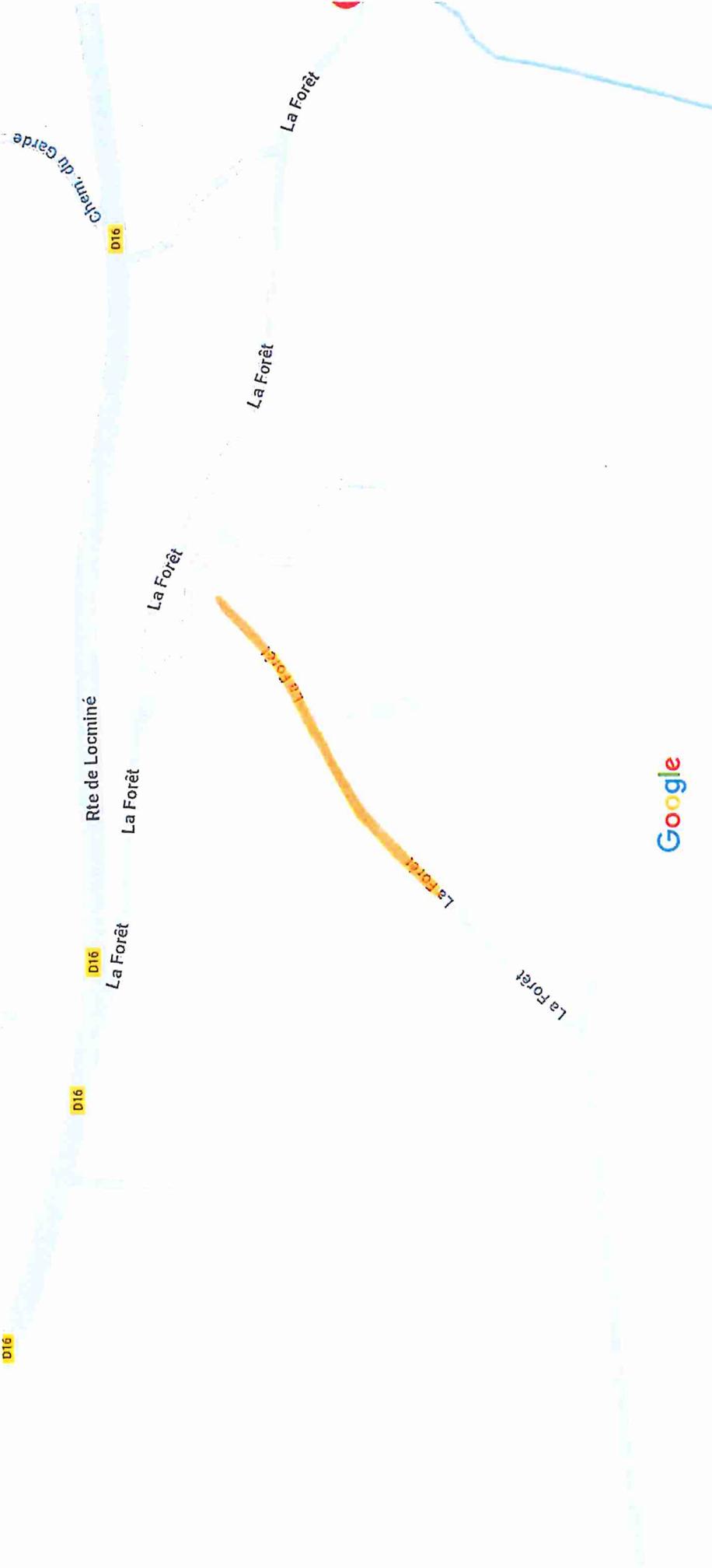
Pièces jointes : \* Pv de réception de travaux

\* Schémas trottoir et accotements





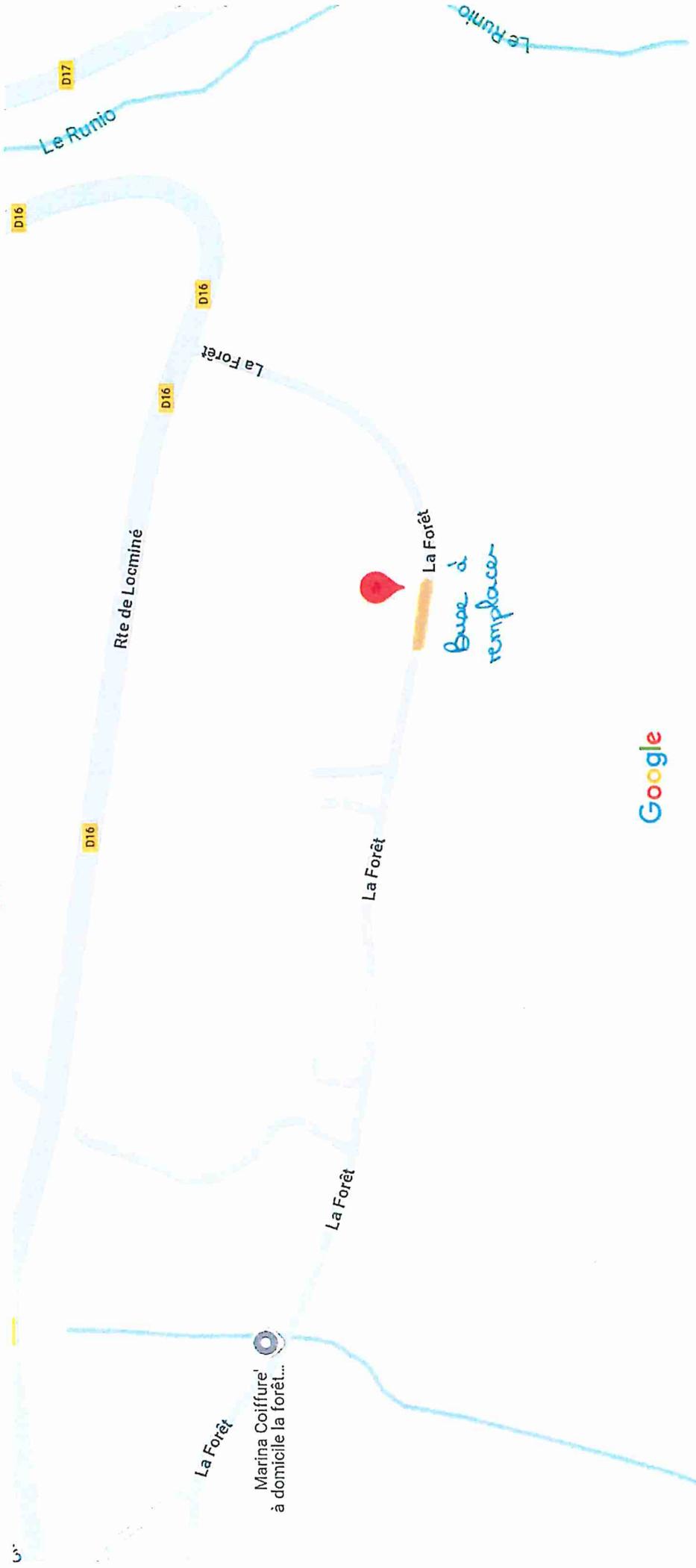
LA FORÊT



Données cartographiques ©2025 Google 50 m

Google Maps

LA FORÊT



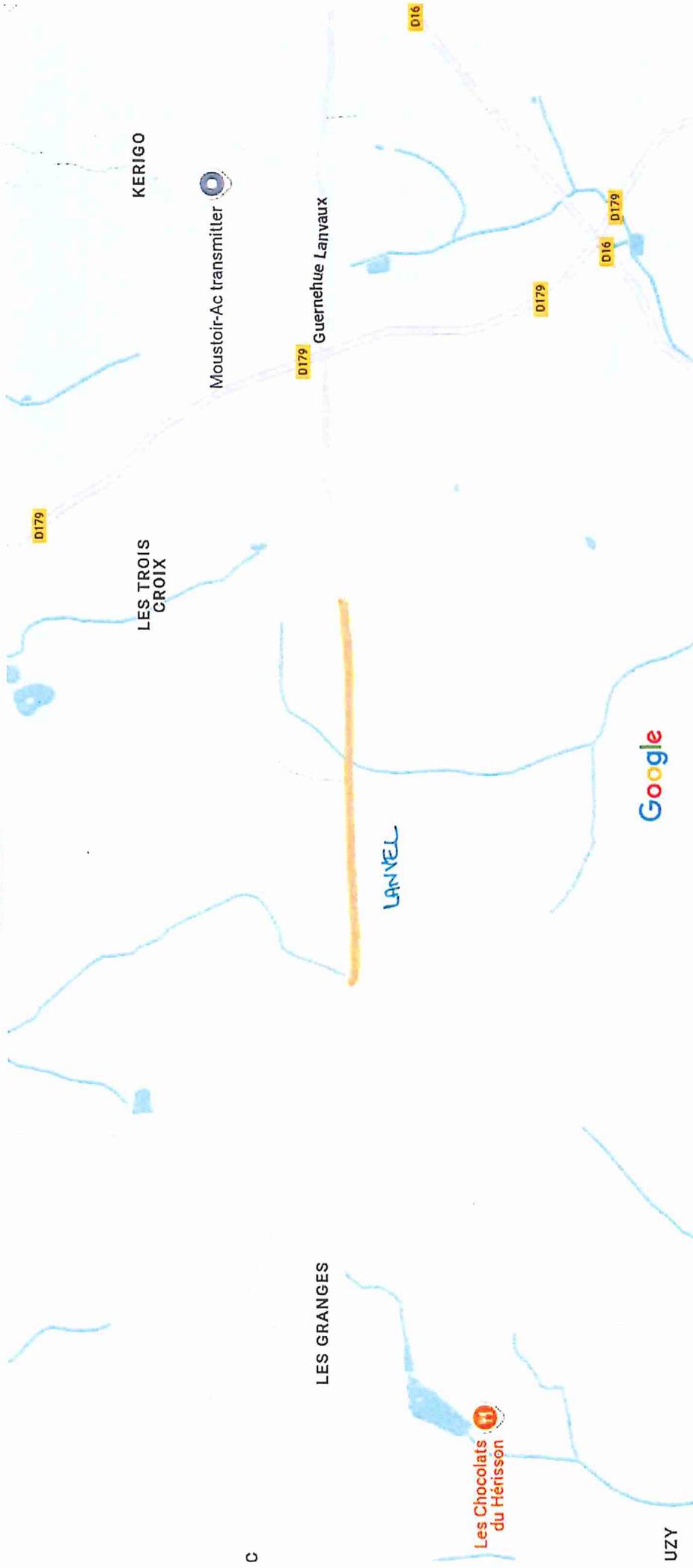
Données cartographiques ©2025 Google

50 m

Google

Google Maps

LANVEL



C

Google

Données cartographiques ©2025 Google 200 m

UZY



